



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 24 septembre 2020 -

Étaient présents :

M. CASNAVE, Mme DURRANS, M. LAGORCE, Mme LAURENT, Mme LERIQUE, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, M. FEYTOUT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme AUDEBERT, M. BARROS, Mme BERNUS, M. DAGNEAU Mme LUIJTEN, M. WEIDMANN, M. RICHARD.

Étaient représentés :

Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. PICHON, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN,.

Étaient invités :

Mme LESPES, M. SCHWARTZ, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00. Elle prévient que la prochaine CFVU sera organisée le 1^{er} octobre.

M. Cazenave demande s'il est possible de retransmettre les séances de la CFVU via l'application Zoom pour les personnes géographiquement éloignées ou empêchées.

Nombre de membre présents	20
Nombre de membres représentés	5

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2020

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Abstention :	1

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2020.**

II/ RENTRÉE 2020

Mme Mellac informe la commission que dans le cadre des précautions sanitaires mises en place pour prévenir la propagation de l'épidémie, des espaces réservés au repas sont organisés aux plages horaires des pauses repas du lundi au vendredi :

- 11h30 à 14h00 - Maison des étudiants et hall du bâtiment administratif
- 12h30 à 14h00 - Amphis Cirot et Renouard

Elle signale la publication sur l'ENTP du guide pédagogique 2020-2021.

Concernant les conditions d'enseignement pour l'année 2020-2021, elle rappelle que la seule obligation supplémentaire décidée par le Président en lien avec l'évolution de la crise sanitaire est l'occupation maximale de 30% des capacités des amphithéâtres. Lorsque cette obligation ne peut être respectée, des cours en distanciel devront être proposés.

Il a également été proposé un passage au système des semaines de cours alternées (A et B) afin d'alléger la présence sur site des étudiants. Cette solution a été choisie par un grand nombre de formations.

Il est toutefois important d'envisager le présentiel dans la mesure du possible notamment par regroupement d'étudiants en licence 1^{ère} année.

Mme Laurent signale s'être retrouvée avec un demi TD dans une salle plus petite que celle initialement prévue.

Mme Mellac dit qu'aucune modification d'emploi du temps n'aurait dû être faite malgré la division des TD.

M. Le Bourdonnec signale avoir reçu des mails de la direction des services logistiques de l'UFR visant à libérer les amphis et les salles lors du passage des cours en distanciel.

Il comprend la position de la présidence mais évoque les difficultés de compréhension des enseignants face à des informations contradictoires.

Mme Mellac dit avoir autorisé des changements de salle à la marge et dans le cadre d'une extrême nécessité. Pour assurer le présentiel, des règles sont fixées mais une liberté d'action a été laissée aux formations.

M. Dagneau signale un flou notamment en raison de la prise en compte tardive de cette question. Il a été décidé au cours d'une réunion d'UFR la semaine dernière de passer de 50 à 100% en distanciel.

Un traitement différent entre les UFR, voire au sein d'une même UFR ou d'un même département entraîne des incompréhensions de la part de certains étudiants.

M. Le Bourdonnec se demande s'il n'aurait pas fallu décaler la rentrée.

Mme Mellac rappelle que la rentrée a déjà été décalée d'une semaine. Il a été demandé aux enseignants souhaitant proposer des enseignements en distanciel de manière synchrone de vérifier que les étudiants n'aient pas cours avant et après.

La situation cette année accentue les problèmes d'organisation déjà rencontrés.

M. Dagneau signale la création d'un SOS à l'attention des étudiants souhaitant obtenir un prêt d'ordinateur ou d'accès au réseau. Un parc de prêt est en train de se constituer avec l'aide financière de la

Région. Les associations étudiantes et l'Université investissent également dans l'achat d'ordinateurs pour des prêts annualisés pour les étudiants.

Il informe également de l'existence d'une procédure visant à aider financièrement les étudiants pour l'achat d'un ordinateur.

Mme Laurent se félicite de la création de cette aide.

M. Dagneau rappelle que cette aide a débuté pendant le confinement. Une aide supplément de la Région va permettre d'élargir le parc disponible.

Mme Mellac fait un point sur le nombre d'inscrits. Il en augmentation par rapport à l'année dernière.

Taux d'inscription :

- UFR Hum : 97%
- UFR Lan : 83%
- UFR STC : 83%

En L1, le taux d'inscrits atteint 100% ; En L2 et L3, le taux est supérieur à 100%.

Mme Mellac rappelle que règlementairement les MCC doivent être votées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

M. Valat souligne que la jauge de présence est également fixée à 30% pour les examens. Ce changement explique l'absence d'un grand nombre de MCC initialement soumises au vote aujourd'hui.

III/ BILAN PARCOURSUP 2020

Mme Mellac indique que la fin de la phase complémentaire initialement fixée au 13 septembre a été reportée au 21 septembre pour laisser du temps aux bacheliers de pouvoir s'inscrire à l'université.

Le taux de réussite au baccalauréat après la session de rattrapage toutes filières confondues est de 95,7% (98,4% pour les filières générales).

Suite à l'octroi d'une aide par le Rectorat, les capacités d'accueil ont pu être augmentées en Sciences Archéologiques (+30 places), en LEA Anglais-Espagnol (+28 places), en LEA Anglais-Japonais (+17 places).

Les inscriptions se sont faites très rapidement et elle salue l'effort mené par les services des admissions, des inscriptions et le travail effectué lors des semaines de rentrée qui ont permis l'accueil des étudiants de L1 dans de bonnes conditions.

En raison de la réforme du baccalauréat, deux changements sont signalés au niveau national pour l'année prochaine :

- au moment de l'examen des vœux, 60% des notes du baccalauréat seront disponibles contre 20 à 30% actuellement,
- le ministère a élaboré de nouveaux critères de sélection des candidats.

Les services ont entamé la phase de rédaction du rapport public des admissions Parcoursup 2020.

Afin d'assurer une plus grande transparence des critères d'accès à l'enseignement supérieur, il est demandé aux établissements de publier sur leur site internet, un rapport public à la fin de la procédure d'admission contenant un certain nombre de données : nombre de vœux confirmés, de places proposées, rang du dernier admis ...

Il rappelle que la CFVU devra déterminer en fin d'année civile les critères généraux d'examen des vœux publiés sur Parcoursup. En début d'année, les commissions d'examens des vœux seront désignées. Elles

devront par la suite déterminer parmi les critères généraux ceux qu'elles retiennent et les documents sur lesquels elles s'appuient pour l'examen des candidatures.

IV/ APPELS A PROJET RÉGION 2021

M. Valat signale le report du calendrier de dépôt des appels à projet Région 2021 dont le contenu sera probablement plus ciblé.

Au niveau de l'établissement, les appels à projet vie étudiante et formation ont été proposés plus largement depuis 2018. Il rappelle que ces projets font l'objet d'un co-financement de la Région et de l'établissement à part variable en investissement ou en fonctionnement.

Il signale une forte volonté de l'établissement de mieux accompagner les équipes avec des phases d'arbitrage en amont afin de déterminer les enveloppes établissements disponibles.

Mme Mellac ajoute qu'il s'agit de travailler sur des intentions de projet afin de fixer plus rapidement les objectifs et de déterminer les projets financièrement éligibles.

Elle souligne l'idée d'un appel à projet dans un calendrier conjoint aux trois volets recherche, formation et vie étudiante.

M. Dagneau signale que la Commission Vie Etudiante réunie le 22 septembre a décidé de prendre une orientation différente pour le soutien financier des appels à projet région volet vie étudiante. Compte tenu des difficultés rencontrées par les étudiants, il a été proposé de rediriger les 100 000 € du budget CVEC dédiés aux co-financements d'appel à projet volet vie étudiante vers les aides sociales à destination des étudiants. Cette proposition sera soumise au CA du mois d'octobre.

V/ MODULATION DE SERVICE POUR LES DIRECTEURS DES ÉTUDES

Mme Mellac signale deux changements concernant les modulations de service pour les directeurs des études :

- 3h de modulation de service ont été ajoutée pour la création de la licence Philosophie accès santé,
- 6h additionnelles pour la licence LLCER Anglais à Agen.

Concernant le travail mené par les Directeurs des études, elle rappelle que le Contrat Pédagogique de Réussite (CPR) a été étendu aux L2 cette année mais les modalités de suivi concernent uniquement les L1.

M. Feytout demande si une enquête de retour d'expérience sur les étudiants de L1 et les Directeurs des études sur la mise en place du PCR a été menée.

Mme Lespès signale une augmentation des parcours adaptés dans les formations par rapport à la première année de mise en place. Ces dispositifs sont en majorité spécifiques aux formations même si des dispositifs transversaux existent telles que les journées d'intégration menées par le DAPS.

Tous les dispositifs envisagés ont pu être mis en place et ont été fortement appréciés des étudiants.

Globalement, les Directeurs d'études sont très investis et satisfaits de la mise en place de ces dispositifs.

Mme Mellac signale que dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle offre de formation, un groupe de travail transversal incluant des étudiants sera mis en place autour de cette question afin d'établir un bilan et faire de nouvelles propositions.

M. Lagorce pense que l'avantage du CPR est de rendre le suivi des étudiants plus aisé.

M. Valat précise que le CPR a deux volets. Un volet aménagement des études (sportif de haut niveau, étudiants en situation de handicap) permettant d'identifier les situations et d'instruire les demandes d'aménagement plus rapidement et un volet parcours adaptés.

La principale difficulté rencontrée concerne les étudiants n'ayant pas besoin d'aménagement d'études et qui ne complètent pas leur CPR. Pour pallier ce problème, il a été décidé d'établir un contrat standard validant les choix pédagogiques des étudiants dont le contrat reste inactif.

Sur le volet parcours adaptés, des difficultés ont été remontées par les UFR qui souhaitent une meilleure prise en compte des étudiants relevant de situations similaires.

Mme Mellac signale que les points de comparaison manquent pour le moment pour établir un bilan chiffré de la réussite des étudiants ayant suivi ces dispositifs.

Les groupes participant aux parcours adaptés ont toutefois un taux de présence plus important que les étudiants de la cohorte globale.

M. Feytout pense qu'il faut se féliciter d'un dispositif qui fonctionne et qui aura permis d'accompagner des étudiants notamment lors de la période de confinement.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve les modalités de service pour les Directeurs des études.**

VI/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente l'avenant 2020-2021 à la convention de partenariat 2019-2021 relative à la licence mention Arts du spectacle, parcours Théâtre entre l'UBM et l'École supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine (éstba).

Il rappelle qu'un recrutement des élèves de l'estba se fait tous les 3 ans. En 2019, 14 élèves comédiens ont été recrutés. Ils sont intégrés dans nos enseignements

Cet avenant précise les ECUE validées par les élèves de l'estba inscrits en licence 2 pour l'année 2020-2021 :

Au premier semestre :

- LAT3E11 « Histoire du théâtre 3 » (2 ECTS)
- LAT3E12 « Histoire des textes 3 » (2 ECTS)
- LAT3E31 « Séminaire » (2 ECTS)
- LAT3U5 « Théâtres du monde » (3 ECTS)

Au second semestre :

- LAT4E11 « Histoire du théâtre 4 » (2 ECTS)
- LAT4U6 « Approches des publics » (1 ECTS)
- LAT4E21 « Histoire de la scénographie » (3 ECTS)
- LAT4E22 « Scénographie-dramaturgie » (3 ECTS)

Ces ECUE représentent 18 ECTS pour l'année 2020-2021.

L'Université s'engage donc à valider les enseignements pratiques et techniques dispensés au sein de l'estba à hauteur de 42 crédits ECTS pour l'année 2020-2021.

M. Katuszewski précise que les étudiants des écoles nationales de théâtres ont l'obligation de valider une licence pour valider leur diplôme d'état. En dehors de cette obligation, cette convention permet des échanges et partenariats pour nos étudiants.

M. Lagorce demande à quoi correspond le nombre d'ETCS délivré par notre université.

M. Valat signale que dans le cadre de cette formation, l'UBM propose de délivrer 18 ECTS, les 42 ECTS restants étant portés par l'éstba.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ La CFVU approuve l'avenant 2020-2021 à la convention de partenariat 2019-2021 relative à la licence mention Arts du spectacle, parcours Théâtre entre l'UBM et l'École supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine (éstba).

M. Valat présente la convention relative aux formations permettant l'accès aux études de santé de l'université de Bordeaux.

Suite à la loi de transformation du système de santé promulguée en Juillet 2019, la réforme des études de santé a pour objectif d'ouvrir à un plus grand nombre d'étudiants les voies d'accès aux études de santé. Il s'agit de permettre une orientation des étudiants plus progressive vers ces études et par suite de diversifier les profils s'engageant dans les carrières des professions de santé.

À partir de septembre 2020, les études de santé « MMOP-R » : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie-Rééducation (ergothérapie, pédicure-podologie, psychomotricité, masso kinésithérapie*) deviennent accessibles par deux grandes voies : Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), qui remplace intégralement la PACES, et les Licences Accès Santé (LAS).

Le dispositif est double :

- la PASS contient un concours commun aux études de santé avec une mineure au choix. Pour l'UBM, il s'agit de la philosophie. Pour l'année 2020-2021, il y a 39 inscrits. A la fin de l'année est en cas d'échec au concours, ces étudiants pourront se réorienter en L2 Philosophie au sein de notre établissement.
- la création d'une seconde voie d'accès, la LAS. A l'UBM, il s'agit de la licence Philosophie - Accès santé. Cette licence propose un tronc commun avec la licence de Philosophie et des crédits ECTS de santé leur permettant de poursuivre un parcours santé en cas de succès aux évaluations et à l'épreuve d'admission.

La présente convention a pour objectif de fixer les modalités de collaboration selon lesquelles l'UBx et l'UBM se coordonnent pour la mise en œuvre des formations permettant l'accès aux études de santé.

La présente convention a plus précisément pour objet de préciser les modalités de coordination pour assurer un pilotage et une gestion cohérente et intégrée des LAS portées par l'UBM et de préciser la nature des contributions des différentes parties.

Il signale que les dispositions RGDP absente de cette convention seront ajoutées ultérieurement en annexe.

Mme Mellac signale que les engagements financiers qui ne sont pas mentionnés dans cette convention seront traités dans des commissions dont la mise en place est décrite dans la présente convention. Les enjeux de cette convention portent essentiellement sur les modalités de gestion des formations.

Mme Lérique pense qu'il est très bien de privilégier l'appétence des enseignements des étudiants mais craint que ce double cursus n'entraîne un échec notamment en raison de l'engagement attendu dans le cadre de la première année des études de santé.

Mme Mellac pense que cette ouverture va permettre une meilleure prise en compte de profils diversifiés.

M. Richard donne sa position en tant que proviseur adjoint du lycée Magendie. Il signale que les lycéens ont fortement apprécié d'avoir le choix entre deux parcours offrant un nombre de places offertes équivalentes.

La difficulté sur laquelle les étudiants s'interrogent est la conciliation entre un parcours en philosophie et la préparation du concours très sélectif.

Il demande à connaître le taux de pression du recrutement au sein de la mineure philosophie.

Mme Mellac pense qu'il peut y avoir des effets non désirés de la réforme mais que la révision du concours anciennement peu adapté à la vocation de médecin est positive.

Elle signale que cette année deux systèmes cohabitent : le nouveau système et l'ancien pour les étudiants redoublants en PACES.

M. Valat répond que la liste des étudiants inscrits en mineure philosophie a été transmise par l'université de Bordeaux deux jours auparavant. La licence Philosophie – Accès santé s'est remplie sans taux de pression.

Il rappelle que dans le cadre de la réforme, le volume horaire des enseignements de santé a dû être réduit pour offrir de la place à ces mineures.

Mme Mellac propose de passer au vote de la convention sous réserve de l'ajout d'une annexe concernant des mentions relatives au RGPD.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ La CFVU approuve la convention relative aux formations permettant l'accès aux études de santé de l'université de Bordeaux sous réserve de l'ajout d'une annexe des mentions relatives au RGPD.

VII/ DIPLÔME D'UNIVERSITÉ NEWS/MAGAZINE AUDIOVISUEL ET WEB

M. Schwartz présente le diplôme universitaire News/Magazine audiovisuel et Web.

Ce diplôme répond aux exigences d'une formation universitaire de type bac +3 ainsi qu'aux standards pédagogiques du référentiel CPNEJ¹ afin d'assurer un parcours d'enseignement de qualité à des apprenants qui souhaitent se former au journalisme audiovisuel et web.

Il souligne l'existence de ce DU depuis 2006 n'ayant jamais trouvé son public en formation continue. Le contenu pédagogique a donc été remanié pour permettre son ouverture cette année. La chaîne Polynésie 1^{ère} à Tahiti, filiale du groupe France Télévision, a indiqué son souhait de participer à ce projet.

Les objectifs pédagogiques et professionnels de la formation sont les suivants :

- Préparer les étudiants à l'exercice de la profession de journaliste audiovisuel et web.
- Les initier aux fondamentaux de la pratique journalistique.
- Les familiariser avec les outils de collecte, de mise en forme et de diffusion de l'information.
- Les former aux règles et aux fondements juridiques du métier.
- Développer leur connaissance de l'environnement socio-économique du métier ainsi que du fonctionnement des entreprises de presse.

D'une durée de deux ans, le programme des enseignements qui alterne cours en présence et à distance est dispensé en pédagogie inversée, afin que les apprenants appréhendent rapidement les techniques, les dispositifs et les objectifs de leur média d'accueil.

Le volume horaire total est de 840h/2 ans.

Le coût de mise en œuvre de ce DU est estimé à 42 000 € soit un prix par stagiaire du DU fixé à 12 000 €. Il pourra donc ouvrir à partir de 4 stagiaires inscrits.

M. Valat questionne le niveau de recrutement des stagiaires.

M. Schwartz signale qu'ils sont recrutés a minima à un niveau licence. Les stagiaires devant bénéficier d'une culture générale déployée dans une discipline avant de s'engager dans ce cycle de formation.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve le diplôme d'université News/Magazine audiovisuel et Web.**

VIII/ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Mme Mellac présente les MCC du DAEU et des licences de l'UFR STC.

M. Valat évoque des difficultés visant à anticiper les éventuelles dégradations liées à la crise sanitaire. Un certain nombre de formations n'ont pas compris les obligations règlementaires de publication des modalités substitutives au plus tard un mois après la rentrée.

¹ La CPNEJ-Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Journalistes valide le Master professionnel de journalisme délivré par l'IJBA, l'une des 14 écoles de journalisme qui ont des cursus de formation au journalisme reconnus par la profession.

Concernant le DAEU, toutes les MCC étaient jusqu'à l'année dernière uniquement en présentiel. De nouvelles modalités sont donc présentées intégrant une épreuve écrite d'une durée de 4h et pesant pour 60% de la note et un contrôle continu avec des devoirs maison (20 %) et un examen blanc (20%).

Mme Laurent demande pourquoi l'épreuve d'espagnol dure 30 min de plus que les autres langues.

M. Valat propose de soumettre cette question à Mme Carribon.

Mme Mellac présente les MCC de la licence de Géographie. Ces MCC ne présentent pas de difficulté particulière compte tenu de l'adaptation plus large laissée par les conditions de l'évaluation continue intégrale (ECI). Toutefois, un travail supplémentaire d'homogénéisation des indications des modalités de contrôle des épreuves a été mené par les collègues en charge de la formation.

Mme Luijten demande si des directives identiques à celles établies dans le cadre du plan de continuité pédagogique pendant la période de confinement visant à baliser l'organisation des examens en distanciel ont été données aux formations.

Mme Mellac répond que les mêmes recommandations ont été faites pour l'élaboration des modalités substitutives et celles notamment visant à éviter l'organisation d'épreuves en temps limité.

Mme Laurent s'étonne que les MCC diffèrent dans les deux colonnes.

Mme Mellac précise que des MCC différentes sont organisées pour les étudiants en présentiel et ceux dispensés.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ La CFVU approuve les modalités de contrôle des connaissances et compétences du DAEU et de la licence Géographie.

IX/ OFFRE DE FORMATION 2022-2026 : LETTRE DE CADRAGE LICENCE

Mme Mellac rappelle que la lettre d'orientation pour la partie licence a été transmise à la communauté suite à la présentation et aux discussions menées en amphithéâtre.

Cette lettre sera enrichie des éléments de cadrage de la partie master après la réunion qui aura lieu vendredi après-midi.

Elle présente les ajouts de la nouvelle version de la lettre de cadrage.

Des précisions sur les UE sont ainsi apportées pour aider les formations dans leur travail et leur indiquer la marge de manœuvre pour la constitution de la nouvelle offre de formation.

L'offre prévoira des passerelles et se déclinera en enseignements disciplinaires qui constituent le socle de chaque licence, auxquels s'ajouteront des enseignements de découverte, des langues vivantes pour les non spécialistes en langues, des enseignements transversaux, et des enseignements de spécialisation préprofessionnelle afin de permettre aux étudiants de personnaliser leur parcours.

➤ Enseignements disciplinaires :

Ils regroupent les enseignements spécifiques de la discipline ainsi que d'éventuels enseignements connexes.

➤ Enseignements de découverte :

L'objectif des UE découverte est de permettre à tous les étudiants de Licence, quelle que soit la discipline qu'ils ont choisie, de pouvoir découvrir des domaines disciplinaires enseignés dans d'autres départements.

Pour la mise en oeuvre de cette UE découverte :

- Chaque parcours de licence intègre 2 UE découverte,
- Chaque département concevra une ou plusieurs UE découverte qui ne seront ouvertes qu'aux étudiants des autres départements.

Les UE valident 3 ECTS chacune. Elles sont positionnées aux semestres 2 et 3. Elles sont de 24h équivalent TD et sont dispensées en cours magistraux (soit 16hCM).

➤ Enseignements de préprofessionnalisation :

Ils comprennent 2 UE minimum qui sont affectées de 3 ECTS au moins et sont positionnées sur les semestres 4, 5 ou 6.

Ils peuvent prendre plusieurs formes – par exemple :

- UE « recherche »,
- UE « prépro MEEF »,
- UE « stage »,
- UE « terrain »,
- UE « sensibilisation à l'entrepreneuriat »,
- etc. (la liste est ouverte).

Les UE peuvent être transversales à plusieurs parcours ou formations.

➤ Enseignements transversaux :

Ils comprennent d'une part les compétences numériques, compétences en recherche documentaire, le PPE et d'autre part les enseignements de langue vivante uniquement pour les non spécialistes.

Ces enseignements sont regroupés au sein d'un même UE dont les contenus sont définis au niveau établissement.

Les enseignements de langue sont dispensés du semestre 3 au semestre 6.

Les autres enseignements sont dispensés du semestre 1 à 4.

L'UE portera 6 ECTS sur les semestres 3 et 4 et 3 ECTS sur les autres semestres (1,2,5,6).

Tous les éléments seront précisés dans un cahier des charges. Les UE disciplinaires représenteront 144 ECTS sur les 180 de la Licence contre 119 dans l'actuelle offre.

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle offre de formation, un comité de pilotage, une équipe projet et 8 groupes de travail vont être mis en place :

- Blocs de connaissance et compétence,
- Soutenabilité de l'offre de formation,
- Travail sur l'outil de saisie de l'offre de formation Actu,
- Formation à Distance,
- Parcours adaptés,
- Politique des langues,
- Compétences transversales,
- Formation doctorale

Le comité de pilotage a décidé de l'ouverture sur l'ENTP, d'un espace sur lequel seront mis à disposition les documents réglementaires, la lettre de cadrage, les projets et l'avancée des travaux.

Mme Mellac prévient que l'absence d'un enseignement en cours de langue obligatoire en L1 sera compensé par un élargissement de l'offre en cours du soir en langue anglaise et espagnole afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de pouvoir s'y inscrire.

En réduisant l'offre de langue pendant la licence, un travail sur le contenu de ces cours pourra être proposé en L2 et L3.

Elle signale que dans le cadre de la construction de la nouvelle offre de formation, il est prévu une remontée par les UFR des projets de mention de licence et master pour le 2 octobre. Trois chargés de missions ont été désignés pour assurer le relai auprès des UFR et permettre une meilleure transmission d'informations entre les groupes de travail et les UFR.

M. Lagorce émet une réserve sur la limitation du nombre d'UE à 6 UE par semestre. Cette contrainte risque de rendre très difficile le travail d'expression des maquettes en terme de compétences. En licence Information et communication, un travail a déjà été mené sur un regroupement des enseignements par compétences et connaissances en déclinant des blocs. Le résultat permet une cohérence pédagogique dans l'offre de formation et une meilleure lisibilité de la formation vis-à-vis des étudiants. Dans la transposition en terme de semestre, la contrainte des 6 UE bloque la construction.

Mme Mellac évoque une approche simplifiée visant à construire une offre de formation en pensant les UE par grand type de compétence s'appuyant sur les quatre grands domaines de la loi.

En ce qui concerne la limitation du nombre d'UE, elle rappelle la nécessité de diminuer le nombre d'épreuves. L'idée étant d'alléger le poids du nombre d'évaluations pour la lisibilité de la maquette.

M. Lagorce craint par cette limitation une logique de regroupement d'UE d'affichage et non de compétences.

M. Cazenave demande un rappel des grandes étapes du calendrier et souhaite connaître la stratégie d'établissement notamment en matière de FAD et de l'émergence de nouveaux projets.

Mme Mellac rappelle le calendrier. La première étape est fixée au 2 octobre pour les intentions de mention licence et master. Un travail de construction sera mené dans les mois suivants et un premier vote dans les UFR aura lieu avant le 18 décembre.

Pour les masters, un léger décalage permet un retour en février 2021.

Sur le chantier de la FAD, une réflexion sur de nouvelles modalités sera menée. Le groupe de travail devra faire un bilan et des propositions. Globalement, il faudra se concentrer sur certaines formations proposant de la FAD et pour lesquelles des moyens supplémentaires seront mis en œuvre.

M. Valat pense que l'établissement s'est globalement emparé de toutes les mentions issues de ses domaines. Il rappelle que l'ouverture de nouvelles mentions est fixée lors de l'accréditation alors que l'ouverture de nouveaux parcours peut avoir lieu en cours d'accréditation.

M. Feytout pense qu'il serait intéressant de penser l'offre de formation comme une vitrine numérique par rapport à l'extérieur. Il rappelle qu'aujourd'hui E-Campus n'est accessible que par authentification. Il pourrait être intéressant de présenter notre offre de formation en dévoilant une partie de cours offerts par les formations.

Mme Laurent demande quand les étudiants seront inclus dans ces réflexions.

Mme Mellac répond qu'ils sont associés aux groupes de travail transversaux.

M. Le Bourdonnec remercie Mme Mellac de cette présentation et dit que les précisions apportées en séance ont permis de répondre à une partie de ses interrogations.

Toutefois, il souhaite faire une remarque sur la forme. Il pense que commencer la lettre par « L'élaboration d'une offre de formation est un exercice délicat » n'est pas un bon message apporté à la communauté.

Sur le fond, il regrette à la première lecture l'absence d'informations techniques, des points fermes étant parfois inscrits. Des aspects semblent incomplets notamment sur la question de la personnalisation des parcours.

Il pense que les précisions apportées en commission éclairent ces manquements et que ces éléments doivent être ajoutés à la lettre de cadrage.

Des points techniques restent toutefois encore à discuter : le nombre d'ETCS, d'heures, ...

Il trouve dommage de voter aujourd'hui une lettre de cadrage partielle et regrette l'absence d'une articulation entre la partie licence et master.

Mme Roumanos trouve malheureux d'opposer les attentes de la société à l'identité de l'université.

Mme Mellac propose de reformuler de manière positive les remarques faites par les membres de la commission.

Elle signale que les exemples doivent être pris comme des éléments de souplesse.

Elle souligne l'importance de diffuser le plus largement et rapidement cette lettre de cadrage à la communauté afin de permettre aux équipes de débiter leur travail.

Mme Roumanos s'interroge sur l'absence d'éléments tels que la FAD et la question des parcours adaptés, élément central de l'arrêté licence.

Mme Mellac répond que la réponse à ces questions demande un travail quantitatif qui sera mené par le groupe de travail FAD.

Elle propose d'apporter une précision dans la lettre de cadrage sur les parcours adaptés.

M. Valat signale que les passerelles par la voie des mineures mises en place dans l'offre de formation actuelle n'ont pas été empruntées par les étudiants.

Les étudiants en réorientation inter-semestrielle en L1 ne passent pas leurs examens de janvier alors qu'ils sont généralement en réussite sur leur semestre 2. Une réflexion de fond sur la validation du semestre manquant et une meilleure poursuite d'études est à mener.

Il souhaite qu'un travail de fond soit également mené pour créer des passerelles entre l'IUT et le site de Pessac.

Sur la personnalisation des parcours, en complément de la lettre de cadrage, un cahier des charges sera rédigé. Il rappelle que la notion de parcours de formation doit être signifiante et l'ouverture d'un parcours doit répondre à des compétences et connaissances différentes.

Mme Durrans fait quelques remarques à la lecture du texte.

Dans les principes généraux, on parle de redonner du temps aux enseignants sans que cela soit réellement concrétisé par des actions dans la suite de la lettre.

Il est évoqué une prise en compte du potentiel enseignant titulaire disponible qui sera mis au regard des charges pédagogiques envisagées. Pour mettre en place cela, va-t-on demander aux formations dépendant des chargés de cours de rater leur offre de formation.

Comment le renforcement de la continuité entre les différents diplômes permettra-t-il aux enseignants d'enseigner aux différents niveaux ?

Sur la question du volume horaire étudiant, elle plaide en faveur d'un régime dérogatoire aux 1 500H pour le licence LEA qui comprend un stage de 120H. Elle ne voit pas comment arriver à ce volume horaire sans sacrifier la qualité de la formation.

Elle ne comprend pas comment loger à la même enseigne les seuils de création et de dédoublement. Les collègues demandent plus de souplesse sur le seuil d'ouverture des TD en LEA avec des groupes de L1 à 45 étudiants et de 35 en L2 et L3.

Sur la préconisation d'une réduction du nombre d'épreuves terminales avec l'organisation d'une seule épreuve par UE. L'offre de formation sera plus lisible avec un nombre d'UE réduites mais sera un véritable fourre-tout dans lequel l'équipe pédagogique devra faire un choix pour l'évaluation terminale.

La préconisation visant à éviter les demi-heures d'enseignements pose problème notamment en LLCER Anglais. Un cours d'1h est insuffisant et un de 2h obligerait à sacrifier des enseignements. Plus de souplesse serait donc la bienvenue.

Pour les UE découvertes, les enseignants de LLCER Anglais vont se retrouver à corriger les copies d'au moins 600 étudiants en L1. Elle prévient que pour cette raison, les collègues ne vont pas se battre pour enseigner les UE découvertes.

Compte tenu du nombre important de point de crispation, elle se voit difficilement voter pour cette lettre de cadrage.

Mme Mellac rappelle la possibilité de faire plusieurs exercices dans une même épreuve.

Mme Durrans répond que cette pratique allonge de fait la durée des épreuves, ce que l'on nous incite à ne pas faire.

Mme Mellac pense que la première façon de redonner du temps aux enseignants est de proposer une maquette qui pèse moins en VHE et en charge sur les enseignants. Les formations formant un grand nombre d'étudiants sont aussi celles proposant le plus d'heures aux étudiants. L'idée est d'avoir des parcours de licence plus équilibrés.

L'équilibre des heures devrait permettre aux enseignants chercheurs de mieux reporter leur investissement au niveau master.

Elle ne pense pas qu'un régime spécifique doit être appliqué au LEA. Cette formation a été pensée pour apporter des compétences dans différents domaines disciplinaires dans plusieurs langues, non pour former des spécialistes des deux langues.

L'idée est d'offrir à tous les étudiants de l'université des UE découvertes. Pour les formations proposant déjà des UE de préprofessionnalisation, il suffira d'inscrire les UE déjà existantes dans ce bloc.

La licence LEA était la seule licence à avoir un seuil de création et dédoublement de groupe fixé à 35, il a été ramené à 40 comme pour toutes les autres formations de l'université sauf pour les laboratoires de langues, les laboratoires informatiques ou les équipements techniques particuliers.

La préconisation d'éviter les demi-heure d'enseignement est une contrainte établissement visant à rendre plus disponible la mise à disposition des salles et d'amphis et de faciliter la gestion des emplois du temps par les services logistiques des UFR.

M. Dagneau signale que la préconisation de la suppression de la demi-heure d'enseignement avait déjà été faite par un groupe de travail sur l'emploi du temps lors de la rédaction de la précédente offre de formation.

Mme Durrans parle d'une logique comptable et non pédagogique.

M. Katuszewski propose de faire les cours sur moins de semaine.

M. Feytout ne pense pas que l'on soit dans une logique comptable mais dans une logique de simplification de lisibilité pour les étudiants et les personnels.

M. Lagorce propose que cette question soit retirée de la lettre de cadrage qui n'entre pas dans le cadre de l'élaboration des maquettes.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	20
Contre :	2
Pour :	11
Abstention	7

➔ **La CFVU approuve la lettre de cadrage licence.**

X/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H25.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRE